

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2502

présenté par

M. Molac, M. Philippe Vigier, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément,
M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec
Becot, M. François-Michel Lambert, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 65

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit la sous-indexation de la revalorisation des prestations d'aide au logement, de la prime d'activité, et de l'allocation adultes handicapés à hauteur de 0.3% pour les années 2019 et 2020. Cette mesure calque celle qui est prévue au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour les prestations familiales, les pensions de retraite, les pensions d'invalidité et les rentes Accident du travail et maladie professionnelle (ATMP). On sera donc bien loin de l'inflation prévue par la Banque de France à hauteur de 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020, ce qui viendra rogner le pouvoir d'achat des personnes modestes concernées en ce qui concerne les aides au logement, et viendra atténuer la hausse prévue de la prime d'activité, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).